

la lettre du celib

- Où vont les pêches bretonnes ?
- Dossier pêche
- Pour une politique cohérente de la mer, préserver les ressources
- Le problème de Rungis
- Activités du CELIB
- Nouvelles brèves des 5 départements bretons

OU VONT LES PÊCHES BRETONNES ?

Notre économie bretonne des pêches est en crise. Cette économie représente pour l'ensemble des cinq départements bretons 38 % de la flotte de pêche française toutes unités confondues 44 % des marins français embarqués 49 % de la valeur des apports au débarquement, 500 entreprises bretonnes liées à la mer. Le CELIB se doit d'analyser les forces et les faiblesses de notre structure de pêche et de tenter de participer à la réflexion de tous ceux qui, à divers titres, économiques ou politiques, peuvent aider à rendre ce secteur de l'économie bretonne plus performant.

On ne peut raisonner dans le contexte breton des pêches sans d'abord souligner, comme je viens de le faire, le poids considérable du secteur de la pêche bretonne dans l'économie française des pêches. On ne peut non plus ignorer que la balance française des pêches est très fortement déficitaire : 2,388 milliards en 1977, et près de 2,739 milliards en 1978, représentant respectivement 275.000 et 292.000 tonnes. On perçoit à travers ces chiffres la détérioration continue de notre balance commerciale, et donc l'augmentation parallèle de nos importations. Il importe donc pour l'État français et, en corollaire, pour la Bretagne, de chercher toutes les solutions permettant un redéploiement de notre économie des pêches.

L'élément fondamental de tout raisonnement sur ce problème, est la prise en compte de la réalité européenne constituée par l'extension des eaux territoriales des pays européens à 12 milles en général et à la nouvelle entité que constitue la «mer communautaire» s'étendant à 200 milles des côtes des pays membres de la CEE, exception faite des côtes méditerranéennes.

COMMENT SE SITUENT LES ZONES DE PÊCHE POUR LES FLOTILLES BRETONNES ?

On peut globalement diviser ces zones en deux parties :

- 1 - les eaux situées dans les 200 milles des côtes françaises, Golfe de Gascogne et plateau continental, Mer d'Iroise et Mer Celtique.
- 2 - les eaux dites «britanniques», dans les 200 milles des Iles Britanniques et de l'Irlande.

Dans ces deux zones, les eaux territoriales de 6 à 12 milles sont en principe autorisées à la pêche en vertu des droits historiques. C'est ainsi que nos flottilles de Concarneau, Lorient et Etel pêchaient régulièrement dans les eaux britanniques et irlandaises, mais des eaux sont désormais soumises à des quotas communautaires limitant les captures.

Les bateaux espagnols, qui pêchaient dans les eaux françaises avant l'extension des limites à 200 milles, dans le Golfe de Gascogne et au large des côtes bretonnes voient maintenant leur nombre limité par des licences de pêches, accordées toujours en vertu des mêmes droits historiques.

Les zones de pêche étant situées, regardons quelles sont les conséquences de cette européanisation des pêches pour les flottilles et ports bretons.

Examinons tout d'abord les types de pêche pratiques.

On peut globalement les classer en deux grandes catégories :

- **LA PÊCHE ARTISANALE**, dont les zones de pêche se situent à proximité de nos côtes et dont la caractéristique essentielle est d'être composée de bateaux de moins de 50 tonneaux, à bord desquels le propriétaire est embarqué et qui rentrent fréquemment dans les ports ; pour ces flottilles, un des problèmes essentiels se situe au niveau du renouvellement des bateaux. L'imposition actuelle des plus values dissuade les propriétaires de vendre leurs bateaux déjà amortis pour acheter des bateaux neufs ; il serait souhaitable de trouver une forme d'allègement ou d'exonération de ces plus-values, comme il en existe dans l'industrie, à la condition que le produit de la vente du bateau d'occasion soit intégralement réinvesti dans l'achat d'un bateau neuf. L'autre grand problème est celui de la protection et du développement de la ressource que je traiterai plus loin pour l'ensemble des zones de pêche.

- **LA PÊCHE HAUTURIÈRE**, qui elle-même se subdivise en deux :

- **Les chalutiers moyens** (de 25 à 35 mètres) qui restent moins de deux semaines en mer et qui pêchent au large, traditionnellement dans le Golfe de Gascogne et sur les côtes britanniques ; il s'agit pour ces flottilles de conserver leurs droits historiques, notamment dans les eaux anglaises et irlandaises, c'est le cas de l'armement étellois et concarnois. Il s'agit également de trouver des solutions pour éviter à ces bateaux d'environ 500 CV, construits pour des pêches peu éloignées, d'avoir à faire aller et retour à chaque fois entre la Bretagne et les côtes britanniques, ce qui ampute largement les temps de pêche et provoque une dépense importante de carburant, grevant lourdement leur rentabilité.

- **les grands chalutiers**, navires de 1000 à 2000 CV et 40 à 55 mètres de longueur, à pêche par l'arrière ; ces

navires particulièrement nombreux à Concarneau et surtout à Lorient, pêchent dans le Nord des Iles Britanniques, dans le secteur des Iles Féroé, souvent par grand fond. Or ces navires récents et perfectionnés ont été conçus, avant la grande hausse du coût du carburant, pour couvrir rapidement la distance entre leur port d'attache et les lieux de pêche, en négligeant un peu leur consommation de carburant, ce qui a aujourd'hui de lourdes conséquences. De plus, ces navires sont également touchés par la création des quotas, par lesquels les autorités communautaires affectent chaque année à la France un certain tonnage par espèces, qui limite donc le volume des prises.

Pour le chalutage hauturier, travaillant « dans le Nord », le retour à la rentabilité d'exploitation pourrait venir de la création et de la gestion de bases avancées. De même que pour la pêche artisanale, toute politique d'expansion devra s'accompagner d'une meilleure gestion des zones de pêches et des espèces (c'est ce à quoi s'emploient d'ailleurs, non sans difficultés, les autorités européennes et les organisations de producteurs).

EN QUOI CONSISTE UNE BASE AVANCÉE ET COMMENT PEUT-ELLE FONCTIONNER ?

Tout d'abord, la localisation ; pour le secteur des Iles Britanniques, deux ports, l'un au Nord de l'Écosse, l'autre dans l'Ouest de l'Angleterre, pourraient constituer les bases pour les deux types de navires chalutiers.

Une fois les ports choisis, il s'agira d'organiser le retour du poisson sur la Bretagne ou la vente de cette pêche sur les ports ou les marchés européens. A cet égard, le choix du moyen de transport après débarquement du poisson sur la base avancée, peut induire les types et les localisations de première commercialisation. Par camion, le poisson pourra être livré à peu près dans n'importe quel port européen, voire directement sur les grands marchés, type Rungis, enlevant ainsi la première commercialisation aux ports bretons. Les nombreuses liaisons trans-Manche autorisent en effet toutes les possibilités de destination.

Il pourrait en être différemment si le poisson pêché était ramené en Bretagne par bateau, directement à partir des bases avancées. Des ports comme Lorient et Concarneau pourraient en effet parfaitement organiser ce transport, en utilisant soit un ou plusieurs gros chalutiers sous-employés, soit des petits cargos de transport. Ils financeraient la réalisation de moyens logistiques pour faciliter le tri du poisson sur place dans les bases avancées puis son chargement, en « coffres » sur le bateau transporteur.

L'interprofession de ces ports serait ainsi assurée de voir le poisson pêché par ses flottilles revenir en Bretagne, sans que son chiffre d'affaires soit amputé par des ventes faites à l'extérieur (il y aurait sans doute un manque à gagner pour certaines activités de services autour des bateaux qui reviendraient moins souvent dans leurs ports d'attache, avitaillement, petits entretiens, etc... mais le mal serait minime). La rotation et le transport aérien des équipages par les moyens propres de l'interprofession pourraient également alléger la charge des armements.

Le choix devant lequel se trouvent aujourd'hui les responsables bretons des pêches est simple, soit permettre la revalorisation de l'outil de pêche afin de conserver des armements en bonne santé, avec cependant les risques que présente le non-retour du poisson dans les ports bretons, soit la faillite et la disparition de ces armements les uns après les autres ce qui signifierait à terme une amputation encore plus grave pour les ports de pêche bretons.

Le second moyen, encore plus important, de favoriser la continuité et l'expansion des pêches bretonnes dans les années à venir, réside dans l'organisation des zones de pêche et des quotas, c'est à dire dans une meilleure gestion des ressources de la mer (que l'article de Francis PAHUN, ci-dessous, présente de manière plus détaillée). Dans les zones de pêche, seraient créés des cantonnements où la pêche serait alternativement autorisée et interdite, pour permettre la reproduction du poisson. Le respect de ces « sanctuaires alternés » serait assuré par la création d'un corps de garde-côtes surveillant ces zones et jouant également un rôle dans le respect des règles de circulation maritime, et la lutte anti-pollution et la sécurité des marins.

Une autre mesure complémentaire serait de faire respecter effectivement l'interdiction de la pêche à la drague et au chalut dans les estuaires et dans la bande côtière des 3 milles. La fixation de quotas par espèces, revus chaque année en fonction de l'évolution des « stocks » de chaque espèce, constitue le complément de ces dispositions.

Un troisième volet destiné à favoriser l'expansion de l'outil de commercialisation et de transformation dans nos ports, consiste à y attirer les flottilles étrangères pour qu'elles y débarquent le produit de leur pêche. Il pourrait s'agir de poissons pêchés sur les côtes des pays d'Amérique Latine, de thon pêché dans d'autres zones de pêche que les zones européennes, comme cela se fait déjà. Enfin, lors de l'entrée de la Péninsule Ibérique dans la Communauté Economique Européenne, certains ports bretons pourraient devenir des bases avancées de la flotte espagnole, en contrepartie de l'autorisation donnée à celle-ci de pêcher dans nos eaux.

Ces quelques mesures pourraient constituer les éléments d'un dispositif plus vaste destiné à empêcher le déclin et à favoriser au contraire l'expansion d'une économie des pêches qui reste absolument vitale pour la Bretagne.

Puisse le CELIB à travers cette réflexion et les travaux qu'il poursuit, contribuer à faire prendre conscience à tous les responsables de la mutation importante qui est en cours et de la nécessité de prendre des mesures nouvelles, hardies et cohérentes.

Jean-Luc LE DOUARIN

ABONNEZ-VOUS A LA LETTRE DU CELIB

Abonnez-vous amis, faites la connaître autour de vous à tous ceux qui s'intéressent à la Bretagne et à son avenir économique.

Abonnement d'un an à LA LETTRE DU CELIB (10 numéros) : 50 F (Abonnement de soutien : 100 F)

LA LETTRE DU CELIB
Rue Daniel Trudaine
Kerport
56800 LANESTER

CCP « LA LETTRE DU CELIB » 2459-69E RENNES

LA BRETAGNE DANS LA PÊCHE FRANÇAISE

(Statistiques de la Direction des Pêches Maritimes du Secrétariat Général de la Marine Marchande)

LA PRODUCTION

Chiffres de 1975	France	dont Bretagne	Pourcentage
Poissons anadromes (anguilles, saumon...)	1 802 t	586 t	32,5 %
Poissons de fond ronds (cabillaud, églefin, lieu, merlan, merlu, tacaud...)	226 023 t	110 543 t	49 %
Poissons plats (limande, sole, plie, dorade, raie, etc...)	42 491 t	23 553 t	55 %
Poissons saisonniers (hareng, sardine, thon, germon, (thon albacore, maquereau, etc...)	142 353 t	24 206 t	17 %
Grande Pêche			
Poissons congelés	22 771 t	5 345 t	23,5 %
Poissons salés	3 691 t	851 t	23 %
Crustacés (crevettes, araignées, langoustines, tourteaux, homards, langoustes)	31 242 t	25 477 t	81,5 %
Plantes aquatiques (algues)	21 284 t	21 254 t	99,9 %
Huîtres plates	13 232 t	12 901 t	97,5 %
Huîtres creuses	103 889 t	12 276 t	12 %
Coquillages et mollusques pêchés dont :	103 011 t	34 453 t	33,5 %
Moules	55 008 t	20 872 t	38 %
Coquilles Saint Jacques	20 863 t	10 099 t	48 %

POINTS DE REPÈRES

Plus des trois quarts de la production nationale de poisson frais sont débarqués dans six ports de pêche (dont quatre ports bretons) qui sont, par ordre d'importance : Boulogne-sur-Mer, Lorient, Concarneau, Douarnenez, Le Guilvinec et La Rochelle.

Le tonnage débarqué chaque année dans le seul port espagnol de Vigo, en Galice (près de 200 000 tonnes) équivaut au tonnage débarqué dans l'ensemble des ports bretons et à près de 40 % de la production française totale. Vigo est le premier port de pêche d'Europe.

Plus du tiers des poissons mis en conserve en France sont importés. Les exportations de conserves françaises sont négligeables.

En 1976, la valeur des exportations danoises de produits de la mer a été presque le

double de la valeur des mises à terre proprement danoises, auxquelles il fallait ajouter les débarquements de navires étrangers.

Les pêches françaises sont en valeur les deuxièmes d'Europe après celles d'Espagne et les quatrièmes des pays de l'O.C.D.E. après celles du Japon, des États-Unis et d'Espagne. Orientées surtout vers des produits chers, elles ne produisent que très peu de farine de poisson.

Les importations françaises de produits de la mer équivalent en valeur à plus de la moitié de la production nationale. Les exportations françaises représentent, elles, moins du quart de la valeur des exportations.

En Norvège, en 1976, sur 3 435 000 tonnes de prises, seulement 778 000 ont été destinées à la consommation humaine (principalement

morue, églefin, lieu noir) et tout le reste a été transformé en farine de poisson (capelan, larçon, sprat, poutassou, tecaud, maquereau...)

La flotte de pêche actuelle des neuf pays de la Communauté Économique Européenne comprend 45 000 navires. Avec les activités annexes, l'exploitation de la mer fait vivre 600 000 personnes (en comptant les familles).

80 % des effectifs des pêcheurs se livrent à la pêche côtière (sorties ne dépassant pas 48 heures par rapport au port d'attache) et la plus grande partie de leurs bateaux sont inférieurs à 18 mètres.

La création de la zone communautaire de pêche des 200 milles décidée le 27 juillet 1976 est devenue effective depuis le 1er janvier 1977. Des accords ont été signés depuis entre la Communauté Économique Européenne et de nombreux pays tiers : États-Unis, Canada, URSS, Pologne, D.D.R., Espagne, Îles Féroé, Norvège, Islande, Suède et Finlande.

Les pêcheurs italiens capturent à eux seuls 64 % des sardines dans la Communauté Européenne : 42 643 tonnes en 1975 contre 22 563 tonnes pour la France et 1 248 tonnes en Grande-Bretagne mais ils ne produisent que 4 500 tonnes de conserves de sardine.

Avec 30 000 tonnes par an, la France est le premier conserveur de sardines de la Communauté. 15 200 tonnes provenaient en 1975 des pêches françaises (dont 9 100 tonnes en Méditerranée) 10 300 tonnes d'Italie et 5 000 tonnes du Maroc. 41 % de la production de conserves de sardines est faite en Bretagne (Finistère : 9 200 tonnes, Loire-Atlantique : 2 150 tonnes, Morbihan : 1 450 tonnes) mais l'essentiel du poisson utilisé vient de Méditerranée.

POUR UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE LA MER, PRÉSERVER LA RESSOURCE

Si la notion de « Fleuve Atlantique » est nécessaire pour schématiser le rééquilibrage de l'Europe vers l'Ouest et ne pas super-concentrer celle-ci sur quelques axes (Seine, Rhin-Rhône, par exemple) il va sans dire qu'il ne faut pas considérer la mer qui borde nos côtes uniquement comme une voie de communication, mais bien comme un immense ter-

Alors que la conserverie française a tendance à régresser (10 800 salariés et 54 usines en 1971, 8 150 salariés et 46 usines en 1975), l'industrie de la conserve est en plein essor en Espagne et au Portugal. Elle travaille à 50 % la sardine en Espagne et à 70 % au Portugal. 25 % de la production espagnole est exportée vers la Communauté Économique Européenne et 60 % de la production portugaise. Le Portugal est cependant touché à son tour aujourd'hui par la raréfaction de la sardine dans ses zones de pêche traditionnelles de l'Atlantique.

La production de moules est en plein développement depuis quelques années dans la Baie du Mont Saint-Michel et le Vivier-sur-Mer (près de Dol-de-Bretagne) est devenu le premier centre mytilicole français avec une production de près de 10 000 tonnes.

L'armement JEGO-QUERE de Lorient qui a été le premier à mettre en place en 1970 la rotation continue des équipages (cinq équipages tournant en rotation continue sur quatre chalutiers) a annoncé à la fin de 1978 le lancement d'une expérience de base avancée en Écosse. Un chalutier débarquera son poisson à Stornoway (Îles Hébrides), d'où il sera ramené par route à Lorient (par Plymouth et Roscoff), évitant ainsi au chalutier de revenir à chaque fois à Lorient.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, la section Bretagne Sud du Conseil de la conchyliculture, le syndicat de la truite d'élevage de Bretagne et les comités locaux ont créé en 1978 « AQUAMOR », l'Association pour le développement de l'aquaculture dans le Morbihan. AQUAMOR envisage la mise au point d'un mode d'élevage des truites de mer en bassins installés sur la côte et la création d'une unité de prégrossissement de palourdes. (AQUAMOR 21, Quai des Indes B.P. 147 56101 LORIENT)

ritoire qui doit, dès maintenant, être surveillé, protégé, géré et exploité, dans un esprit nouveau, avec un souci d'efficacité et de cohérence.

Car depuis l'extension de notre zone économique aux 200 milles, on vient d'ajouter 340 000 km² supplémentaires au territoire national et on peut véritablement parler de « nouvelles dimensions de la France ». En ce qui nous concerne, nous Bretons, nous sommes particulièrement privilégiés par cette nouvelle répartition car notre territoire a été multi-

plié par 4. Nous devons donc considérer le plateau continental qui borde nos côtes comme notre meilleure zone industrielle. C'est d'elle que nous devons tirer de nouvelles richesses et créer de nouveaux emplois.

Rappelons quelques chiffres actuels.

Le déficit de notre balance commerciale, dû aux importations des produits de la mer est annuellement de l'ordre de 2,5 milliards de Francs. Nous importons autant de poissons que nous en pêchons, et 80 % des poissons que nous pêchons proviennent des zones économiques anglaises et irlandaises ! Il y a là une aberration économique.

Or si l'on sait rapidement prendre les mesures qui s'imposent, notre plateau peut et doit devenir rapidement notre principale réserve de pêche.

Déjà, depuis l'éviction des flottes de chalutiers russes, la limitation du nombre de chalutiers espagnols et leur contrôle, on constate une nette amélioration des Captures dans le golfe de Gascogne. Cette amélioration ira en s'accroissant si l'on met très rapidement en place une réglementation cohérente et si l'on prend les mesures nécessaires pour protéger la ressource.

Il est urgent de sauvegarder les estuaires, les bandes littorales des 3 et 6 milles, de créer en mer des «réserves» ou «sanctuaires» dans lesquels, toute pêche serait rigoureusement interdite.

L'emplacement de ces sanctuaires au large des Iles reste à déterminer. Mais on pourrait en imaginer un en Manche, 6 sur toute la côte atlantique : 700 milles marins carrés (en 2.400 km²) seraient ainsi interdits à tout type de pêche. Qu'est-ce auprès de 220.000 km² de zone économique littorale dans la Manche et dans l'Atlantique ?

Principe d'un sanctuaire alterné

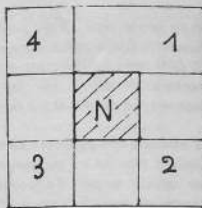
Un noyau de base N, carré de 5 milles de côté à l'intérieur duquel toute pêche sera constamment prohibée.

La première année

Ce noyau central sera prolongé de 5 milles vers le Nord et de 5 milles vers l'Est.

Chaque année les limites des sanctuaires tourneront autour du noyau central, dans le sens des aiguilles d'une montre.

La deuxième année
On prolongera le noyau central de 5 milles vers le Sud et vers l'Est et ainsi de suite...



Ces réserves seront délimitées par des bouées, de couleurs et formes différentes pour le noyau central et pour l'extension, et surveillées en permanence par un navire garde-côtes.

Car, pour nous, la création d'un corps de garde côtes s'impose

Quel serait le rôle de ces navires garde-côtes ?

1. Surveiller la pêche dans les estuaires et dans les bandes littorales de 3 et 6 milles.
2. Surveiller en permanence les «sanctuaires alternés» et y interdire rigoureusement tout type de pêche. Les estuaires, zones littorales et les sanctuaires doivent devenir les réserves indispensables à la reproduction des espèces et au repeuplement. N'est ce pas la meilleure manière de faire de l'aquaculture naturelle ?
3. Les navires garde-côtes assureront la sécurité de la navigation. Dans le carré d'Ouessant, le navire garde-côtes sera un remorqueur puissant qui aura autorité pour imposer une réglementation et prendre en charge les navires en difficultés ou en infraction. Faisons remarquer au passage que notre projet est cohérent, car on ne doit pas pratiquer la pêche dans un sanctuaire, qui est aussi une zone de séparation de trafic, pour ne pas gêner celui-ci.
4. Ces navires garde-côtes, judicieusement répartis le long du littoral, auront évidemment une mission de sauvegarde de la vie humaine en mer.
5. Ils seront enfin chargés de la lutte anti-pollution, la mer ne doit plus être considérée comme une poubelle.

Les moyens financiers, pour importants qu'ils soient, seront négligeables et sans commune mesure avec les résultats espérés, car il ne faut jamais oublier les faits suivants :

1. Le déficit de notre balance commerciale des produits de la mer, 2,5 milliards de Francs.
2. Le désastre de l'«Amocco Cadiz» et son coût (et avant lui le Torrey Canon, le Boelen, l'Olympic Bravery...)
3. L'industrie des pêches maritimes est créatrice d'emplois (7 emplois induits pour 1 emploi à la mer ! y compris ceux de la Construction, de l'Armement et de l'Administration des navires garde-côtes !).
4. La mer est pour nous, notre meilleure zone industrielle. Elle est notre chance. Nous devrions y porter vraiment tous nos efforts.
5. Il sera plus facile d'assurer l'équilibre financier de nos entreprises de pêche et leur essor, si leur champ d'activité est proche.

Car les richesses sont à notre porte, malheureusement nous les avons surexploitées, la pêche étant plus que jamais une activité de cueillette et de chasse. Sait-on que 2000 tonnes de civelles (chiffre officiel, le chiffre réel est au moins de 6000 tonnes) sont détruites chaque saison. Combien de dizaines de milliers de tonnes de anguilles adultes cela représente-t-il ?

Combien de centaines de tonnes de poissons pélagiques (grosses sardines, Anchois, Sprats, Petit Maquereaux) voire dorades grises pleines pêchés et rejetés, morts, à la mer parce que le produit de leur vente est insuffisant ou bradés. Ce qui n'est pas vendu est transformé en aliments pour animaux !

Si l'on pêche le merluchon, alors qu'il n'est pas plus grand qu'un demi-crayon, ou la langoustine de la taille d'une crevette moyenne, pourra-t-on un jour les pêcher adultes ?

Si l'on pratique la pêche à la crevette ou aux bouquets à longueur d'années, même quand elle est grainée, il y en aura de moins en moins, et faut déjà près de 10 casiers pour pêcher la même quantité que celle capturée dans 1 casier il y a quelques années.

Si l'on permet la pêche à la coquille Saint-Jacques, alors que l'on sait pertinemment que c'est la grosse sole pleine d'œufs, enfouie dans le sable, pour grainer, qui est recherchée, et qui se pêche mieux avec une drague à coquilles munies de dents. C'est un massacre que l'on autorise hypocritement.

Si l'on remonte les estuaires, véritables garde-mangers, et les rivières, pourquoi les saumons ne viennent-ils plus chez nous ? En grande partie, parce que la pollution les en écarte.

Comment était la Bretagne littorale, il y a 30 ans ?

Dans tous les petits ports de pêche, l'équilibre économique et social était réalisé naturellement.

Les bateaux étaient les supports de l'économie locale. Ils étaient créateurs de richesses et d'emplois car il fallait les construire, les entretenir, les réparer les ravitailler, les gérer.

Le poisson qu'ils pêchaient, proche, donc frais, était de première qualité et était travaillé sur place, dans les conserveries.

Il n'est nullement utopique de penser que l'on peut progressivement et dans un temps relativement court, revenir à cet état de chose, tout en bénéficiant des avantages de la technologie moderne et sans régression pour la condition humaine, mais il est urgent de gérer les ressources avec réalisme et bon sens avant de l'exploiter, car la mer n'a pas changé, c'est nous qui n'avons plus aucun respect pour elle.

Si des dispositions fondamentales sont prises, on peut très rapidement relancer la construction de bateaux de pêche plus petits, moins sophistiqués, plus économiques en ce qui concerne la consommation de combustible et donc moins coûteux.

Redécouvrir l'existence de l'épargne locale, et la réinvestir en parts de bateaux sous forme d'association de quiraîtres. Cette formule a duré des décennies et a fait la richesse de nos ports de pêche !

Le C.E.L.I.B. doit faire progresser ces idées, et dès maintenant prendre en charge les problèmes de réinvestissement à la pêche artisanale de moyen tonnage.

Car quand un patron de pêche a pêché à payé son chalutier 10 ans d'exploitation, il hésite à faire construire un bateau neuf, pourquoi ?

Parce que s'il vend son bateau, il sera lourdement imposé sur les plus-values.

Ne serait-il pas plus astucieux et, en finale plus constructif et plus économique pour les finances publiques, de laisser les quiraîtres, qui veulent construire, réinvestir entièrement, le produit de la vente de leur bateau ou de leur part dans une construction neuve.

L'autofinancement serait normal et sain.

Ce serait très certainement un moyen de relance pour les petits chantiers de construction navale.

Parallèlement à l'effort financier à entreprendre, un effort considérable est à faire dans le domaine de la formation professionnelle maritime.

A partir de l'âge de 15 ans, les périodes d'embarquement pourraient alterner avec les périodes scolaires. Il faut faire venir à la pêche des jeunes de qualité. Les nouvelles méthodes d'exploitation, pêche proche, donc marées courtes, devraient être attractives et ramener les jeunes aux métiers de la mer.

En amont et en aval, toutes les activités induites connaîtraient un fort développement et l'ensemble de ces activités serait bénéfique au renouvellement de l'économie du littoral breton.

Pourquoi ne pas appliquer à la mer, ce que disait Châteaubriand en parlant de la Bretagne «Je suis allé bien loin, pour voir ce qu'il y avait en mieux chez moi»

FRANCIS PAHUN

LES MOYENS DE PRODUCTION

Chiffres de 1975	France	dont Bretagne	Pourcentage
Nombre de bateaux	12 967	4 939	38 %
Tonnage	275 835 t.	137 654 t.	50 %
Puissance	1 325 387 CV	665 901 CV	50 %
Effectifs embarqués	32 172	14 111	44 %
dont patrons propriétaires	12 016	4 392	36,5 %
Armements	399	238	60 %
Navires appartenant à des armements	713	434	61 %
Mareyeurs expéditeurs	956	359	37,5 %
Ateliers de réparation de bateaux	11	20	18 %
Chantiers de construction	190	67	35 %
Entreprises du froid	134	45	33,5 %
Installations de filetage du poisson	64	5	8 %
Fabriques de conserves	78	47	60 %
Ateliers de semi-conserves	28	—	0 %
Ateliers de salaison-fumaison	70	3	4 %
Sécheries de morue	20	—	0 %
Fabriques d'sous-produits	11	3	27 %
Usine de transformation des algues	7	4	57 %
Tonnage d'algues traité	755 tonnes	450 tonnes	60 %

LES INTERVENTIONS DU CELIB : LE PROBLÈME DE RUNGIS

Le Marché d'Intérêt National de Rungis est le premier marché de France et même d'Europe. Chaque jour des trains entiers et des milliers de camions viennent y apporter de tous les coins de France, fruits et légumes, viandes, œufs et produits laitiers, produits de la mer, huîtres et moules. Ce nouveau «ventre de Paris» alimente, en fait près du quart du territoire français et plus de 20 millions d'habitants.

En raison de l'extrême centralisation du système de communications et des structures de commer-

cialisation françaises, Rungis est pratiquement le point de passage obligé de nombreux produits frais allant d'un bout de l'hexagone à l'autre. C'est ainsi qu'une grande partie du poisson débarqué dans les ports bretons et destiné à la Côte d'Azur, transite par Rungis.

Cette énorme organisation est gérée par une société d'économie mixte, la S.E.M.M.A.R.I.S. (Société d'Économie Mixte d'Aménagement et de Gestion du M.I.N. de Paris Rungis) dont le Président est Monsieur Émile ARRIGHI de CASANOVA.

En fait le Marché de Rungis est devenu, du fait de son gigantisme, une sorte de monstre chroniquement déficitaire et difficilement gouvernable, dans lequel sévissent parfois des hommes d'affaires fort douteux comme sont venues le rappeler récemment plusieurs graves affaires de «carambouillages», dans lesquels des producteurs de province ont été lésés de plusieurs millions de francs...

Le Marché d'Intérêt National de Rungis joue pourtant un rôle essentiel dans l'économie française et plusieurs centaines de milliers de producteurs de fruits, de fleurs et de légumes, de marins pêcheurs et d'ostréiculteurs y expédient chaque jour leurs produits. Ils ont pour cela deux possibilités soit travailler avec des intermédiaires parisiens, les mandataires-grossistes qui achètent et revendent les produits en prenant une importante commission au passage, soit les expédier en direct en utilisant simplement les services de transitaires qui ne font pas eux-mêmes d'opérations commerciales mais s'occupent des opérations de dégroupage et d'expédition aux clients. Ce circuit court, qui était peu développé à l'époque où les Halles étaient situées dans le cœur de Paris, a été vivement encouragé depuis plusieurs années par les pouvoirs publics et a connu une expansion très rapide, grâce au dynamisme des producteurs de province et malgré l'opposition des grossistes parisiens qui voyaient leurs privilèges menacés.

On assiste actuellement à une tentative de blocage du développement du marché direct. En novembre 1978, la S.E.M.M.A.R.I.S. a proposé un nouveau tarif des redevances de transit qui a été approuvé le 29 novembre par un arrêté de Monsieur Louis LALANNE, Préfet du Val de Marne, applicable dès le 1er décembre 1978. Les nouveaux tarifs devaient être les suivants :

Fruits et légumes	50 F la tonne
Produits laitiers et œufs	250 F la tonne
Produits de la mer	350 F la tonne
Huîtres	200 F la tonne
etc...	

ce qui représenterait une augmentation incroyable des redevances, les produits de la mer par exemple de 50 F à 350 F (+ 700 %). Cette augmentation brutale était décidée sans que les responsables du Marché de Rungis aient pris contact un seul moment avec les organisations professionnelles concernées (Fédération des Mareyeurs, Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture, etc...)

A la suite de questions posées par plusieurs parlementaires, les dirigeants de la S.E.M.M.A.R.I.S. ont répondu que «les redevances n'avaient pas été augmentées depuis 1974 et qu'elles étaient déjà notoirement insuffisantes», ce qui est l'aveu d'une bien mauvaise gestion. Les contribuables français qui participent au déficit de Rungis sont en droit de s'interroger sur la compétence de dirigeants d'une

société d'économie mixte qui attendent 5 ans avant de réagir à un déficit qui croît d'année en année... Les professionnels étaient prêts, et le sont encore, à accepter une augmentation des redevances (pouvant aller jusqu'à leur doublement compte tenu du retard) car ils ont bien conscience des problèmes de Rungis, mais une augmentation aussi brutale, sans aucune concertation préalable, bouleverserait tous les plans financiers des entreprises et risquerait d'avoir des conséquences très graves pour beaucoup d'entre elles.

Mais ce qui est proprement scandaleux et inadmissible, c'est que cette augmentation ne frappe que les expéditions en direct. LA LETTRE DE LA S.E.M.M.A.R.I.S. dans l'article annonçant cette augmentation l'explique par le «souci d'établir un équilibre entre les divers circuits afin qu'une disparité de charges n'engendre une concurrence déloyale». Il s'agit donc très clairement de pénaliser le marché direct pour aligner ses conditions de fonctionnement sur celle du circuit comportant des intermédiaires, bref d'empêcher la concurrence de jouer et de protéger des privilèges. Cette politique est incompréhensible de la part d'une Société d'Économie Mixte alors que les pouvoirs publics ont sans cesse préconisé un raccourcissement des circuits commerciaux. Les grossistes ont le droit de vivre et ont certainement un rôle économique à jouer mais les redevances des différents utilisateurs de Rungis doivent être réellement proportionnées à l'utilisation qu'ils font des installations du Marché d'Intérêt National et non à la volonté de protéger les situations acquises d'une catégorie de professionnels au détriment des autres et surtout au détriment de l'ensemble des consommateurs français.

Il y a là un grave problème de fond, qui concerne tout particulièrement la commercialisation des produits de la mer (dont plus de la moitié arrive de Bretagne). Les grossistes parisiens parlent de «concurrence déloyale» mais n'hésitent pas eux-mêmes, comme c'est leur droit, à importer chaque année des quantités très importantes de produits de la mer de l'étranger, notamment des Pays-Bas, dès que les cours sont plus intéressants sans se préoccuper de ce que les marins-pêcheurs français feront du produit de leur pêche...

Malgré l'individualisme, la dispersion géographique et l'extrême spécialisation des entreprises qui expédient leurs produits à Rungis, l'augmentation des tarifs décidée en novembre 1978 n'a jamais pu être appliquée et la S.E.M.M.A.R.I.S. a dû envisager de proposer un nouveau tarif. L'augmentation qu'elle devrait annoncer dans quelques jours, reste cependant tout à fait exagérée et ne règle surtout pas le problème de la discrimination inadmissible créée entre les grossistes parisiens et les expéditeurs en direct de province.

Le CELIB après de nombreuses démarches infructueuses après des autorités concernées, a décidé de porter la question devant l'opinion publique et a publié le communiqué suivant au début du mois d'avril :

LES PROFESSIONNELS BRETONS VONT-ILS ETRE CHASSÉS DE RUNGIS ?

Depuis plusieurs semaines, un vent de colère souffle parmi les mareyeurs, ostréiculteurs et autres producteurs de notre région qui expédient en direct leurs produits frais au Marché d'Intérêt National de Rungis. La S.E.M.A.R.I.S., Société d'Économie Mixte qui gère ce marché, a en effet décidé une augmentation énorme des redevances de transit frappant ces produits (+ 700 % du jour au lendemain pour les produits de la mer, dont plus de la moitié viennent de Bretagne !) et il semble bien que cette mesure ait surtout pour but de stopper le développement du marché direct et de protéger les privilèges des grossistes parisiens.

Une telle mesure, si elle était appliquée, causerait un gêne considérable à des milliers de producteurs et d'expéditeurs de province et causerait surtout un préjudice considérable à l'ensemble des consommateurs français. Le C.E.L.I.B., en liaison étroite avec les organisations professionnelles concernées, multiplie les démarches auprès des pouvoirs publics et des responsables du Marché de Rungis pour qu'ils reviennent sur leur décision. Le C.E.L.I.B. appelle tous les professionnels concernés à se mobiliser autour de leurs organisations professionnelles pour exiger l'annulation de cette décision qui peut être très lourde de conséquences pour l'avenir et qui remet complètement en cause la politique de raccourcissement des circuits commerciaux suivie depuis des années par les pouvoirs publics.

LES ACTIVITÉS DU C.E.L.I.B.

Le 17 mars, M. Jean-Luc LE DOUARIN, Président du CELIB a participé au colloque organisé à Morlaix par le Comité «Bretagne Retrouvée» sur les conséquences de la catastrophe de l'Amoco-Cadiz. Il a présenté un bilan économique de cette catastrophe pour notre région.

Le 26 mars, plusieurs membres du CELIB ont participé à une réunion de travail organisée à Rennes pour réfléchir aux moyens de renforcer et de coordonner toutes les actions menées en Bretagne pour aider le développement des P.M.I. et favoriser la création d'entreprises nouvelles dans notre région.

Les 28, 29 et 30 mars, des membres du CELIB ont participé à Brest au colloque international sur «la pollution marine par les hydrocarbures», organisé par l'Union des Villes du Littoral Ouest-Européen.

Le 11 avril plusieurs membres du CELIB ont participé à Vannes au colloque départemental organisé par les Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Morbihan sur le thème «comment construire l'avenir sans construire» (des colloques identiques ont été organisés dans les autres départements bretons), M. Jean-Luc

LE DOUARIN, Président du CELIB, a animé les travaux de l'une des deux tables-rondes de ce colloque, sur le thème «construction et économie locale».

Au cours du mois de mars et du mois d'avril, alerté par un certain nombre de mareyeurs et d'ostréiculteurs bretons menacés par les décisions des responsables du Marché d'Intérêt National de Rungis, le CELIB a multiplié les contacts et les démarches pour essayer d'obtenir une solution raisonnable, en liaison avec les responsables des organisations professionnelles concernées. Une note de présentation de ce problème a été communiquée à l'ensemble des chambres de commerce de Bretagne ainsi qu'à un certain nombre de journaux régionaux et nationaux.

Au cours des dernières semaines, M. Bernard LE NAIL, Secrétaire Général du CELIB, a rencontré plusieurs responsables patronaux et syndicaux de la région, dans le cadre de la vaste étude que le CELIB vient d'engager, en étroite collaboration avec la Chambre Régionale d'Agriculture, sur les conséquences de l'entrée prochaine de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Economique Européenne sur l'économie bretonne.

Prochaines réunions de travail du CELIB

Lundi 23 avril à Quimper, réunion de la commission «Mobilisation de l'épargne régionale».

Mardi 24 avril à Concarneau, réunion d'un groupe de travail sur les problèmes des pêches bretonnes.

Mercredi 25 avril à Fougères, réunion du Comité Directeur du CELIB à Fougères.

Vendredi 27 avril à Quimper, réunion d'un groupe de travail sur les problèmes de l'agriculture bretonne.

Jeudi 3 mai à Paris, réunion à Paris avec des

chefs d'entreprises et cadres bretons

Samedi 5 mai à Pontivy, réunion de la Commission Culturelle du CELIB.

Samedi 12 mai à Guingamp, réunion de la commission «mise en valeur de la forêt bretonne».

Mardi 15 mai à Ploërmel, réunion avec la Chambre Régionale d'Agriculture sur l'étude des conséquences de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Economique Européenne sur l'économie bretonne.

Lundi 21 mai à la Roche-Bernard, réunion de travail sur les problèmes routiers (achèvement de la RN 165 Nantes-Vannes-Lorient-Quimper).

LE PLAN ROUTIER BRETON

A BIEN DU RETARD

Invité à exposer les efforts réalisés pour le désenclavement de la Bretagne lors de la séance de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne, le 25 octobre dernier à Quimper, M. DELAUNAY, Directeur Régional de l'Équipement, a répondu textuellement à la question : A quand l'achèvement du Plan Routier Breton ?

«J'ai dit tout à l'heure que j'envisageais pour la fin du VIIIème Plan, c'est-à-dire en 1980, de manière à peu près certaine, un état d'avancement de 75 % pour ce plan élargi, qui, comme je l'ai indiqué, représente plus du double du plan initial. Il est évident qu'il faudra terminer le Plan Routier Breton, c'est notre souhait le plus cher ;

nous ferons le maximum pour cela, au cours des premières années du VIIIème Plan, et en tout cas avant 1985. Voilà ce qui serait éminemment souhaitable...»

Le caractère évasif de ces déclarations est bien inquiétant. Non seulement le Plan Routier Breton n'a pas été achevé comme promis en 1975, malgré les sommes fabuleuses que la Bretagne est sensée avoir reçues, en plus des efforts de l'État, du Fonds Européen de Développement Régional au titre des infrastructures routières, mais il n'est même pas certain qu'il soit achevé en 1985. Cela apparaît seulement «éminemment souhaitable...».

Le budget des Affaires Culturelles accaparé par Paris

Au cours d'une réunion qui s'est tenue au mois de mars à St Malo, M. Francis GUICHARD, Président de l'Association pour le Développement de la Musique en Ile-et-Vilaine a révélé qu'actuellement un Parisien a droit à 333 F par an au titre de la Culture, alors qu'un Breton doit se contenter de 8,90 F. Il est certes normal que Paris qui a un rayonnement national et international, reçoive proportionnellement davantage que les autres régions françaises mais la situation actuelle est proprement incroyable. La capitale absorbe à elle seule 54 % du budget des Affaires Culturelles ! Deux millions et demi de Parisiens reçoivent plus que 50 millions d'autres Français ! Pour les seuls 6000 abonnés du Théâtre Garnier (Opéra de Paris), l'État débourse autant que pour les 12 millions d'enfants scolarisés en France...

L'eau plus chère en Bretagne que partout ailleurs

Une récente enquête sur le prix de l'eau en France, réalisée sur un échantillon de plus de 1 500 communes par l'hebdomadaire LE POINT et publiée par ce magazine le 19 mars dernier, révèle que les Bretons paient leur eau beaucoup plus chère que la plupart des autres Français.

Dans une petite commune de l'Ain, à Saint-Genis-Pouilly, le mètre cube d'eau ne coûte que 0,16 F. A Quiberon, dans le Morbihan, le prix du mètre cube bat tous les records, il est de 8,11 F, soit cinquante fois plus. Les quinze municipalités où les prix pratiqués sont les plus élevés de France se situent toutes à l'Ouest d'une ligne La Rochelle-Caen. A Betton, en Ile-et-Vilaine, le prix est de 7,73 F/m³, à Guichen de 7,03 F/m³ à Cancale de 6,38 F/m³, à Quintin, dans les Côtes-du-Nord, à 6,37 F/m³...

Certes ces écarts s'expliquent en partie par des raisons techniques (investissements récents, consommation faible, forages coûteux, frais de dépollution ou d'assainissement, etc...) mais on comprend cependant mal que les différences soient aussi marquées. Deux grandes sociétés, la Compagnie Générale des Eaux et la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage, accaparent à elles deux près de la moitié du marché.

On peut se demander s'il ne devrait pas exister comme pour l'électricité, un tarif unique pour toute la France.

M. Georges Marchais favorable au nucléaire en Bretagne

Au cours de son récent voyage en Bretagne les 22, 23 et 24 février, M. Georges MARCHAIS s'est prononcé très clairement : «La Bretagne ne peut pas échapper au nucléaire. Si le site de Plogoff convient, je suis pour». C'était à Rennes, au club de la Presse le 22 février. Le lendemain à Carhaix, il précisait : «Je répète ici que les moyens de production énergétique en Bretagne sont insuffisants pour assurer la consommation de cette région. Nous ne voulons pas que la Bretagne reste une région sous-développée. Nous souhaitons tous l'industrialiser... Qui dit industrialisation dit consommation plus importante d'énergie. Il faut avoir le courage de dire la vérité aux Bretons... Vous devez être conscients que les autres régions n'accepteront pas de centrales chez elles pour alimenter la Bretagne...»

Stabilité à l'arsenal de Brest

L'Arsenal de Brest dont le responsable est l'Ingénieur Général PASQUIER, emploie 5530 personnes directement, et procure par la sous-traitance du travail à 1250 autres personnes. Ces effectifs resteront stables en 1979. Le plan de charge de l'Arsenal prévoit en effet 8.775.000 heures de travail en 1979 (contre 8.395.000 effectivement réalisées en 1978).

Inquiétudes à l'A.O.I.P.

L'A.O.I.P. (Association des Ouvriers en Instruments de Précision) qui a son siège à Paris, est la plus importante coopérative ouvrière industrielle de France, spécialisée dans la fabrication de matériel de commutation téléphonique, elle possède deux usines en Bretagne qui emploient ensemble près de 2000 personnes, 1300 à Guingamp et 700 à Morlaix. Une grande partie de ces emplois semblent aujourd'hui particulièrement menacés.

Un nouveau thonier lancé pour un armement breton

La COBRECAF (Compagnie Bretonne de Cargos Frigorifiques) dont le siège est à Concarneau, a été créée en 1956 au moment où a débuté la pêche du thon tropical. Elle s'est hissée aujourd'hui à un niveau international. A la fin de 1979, elle exploitera 6 grands thoniers, capables de produire 20.000 à 25.000 tonnes de thon et 7 cargos polythermes d'une capacité de 1000 à 2000 tonnes chacun.

La COBRECAF dont le Président est Monsieur André DELHEMMES, vient de faire construire par les Ateliers et Chantiers de la Manche, à Dieppe, un nouveau navire qui a été lancé le 27 février et qui partira à la pêche en juin. Le «Rospico» est le plus grand thonier transocéanique jamais construit en France. D'une longueur de 69 mètres, il est équipé d'un moteur de 3.600 chevaux et ses cales à thon ont une capacité totale de 1250m³. Il y aura à bord du «Rospico» un hélicoptère Hughes 300 C.

(COBRECAF - Quai du Moros - B.P. 182 - 29183 CONCARNEAU).

Un armement breton au Cameroun

Agé aujourd'hui de 71 ans, Monsieur Édouard COTONNEC, P.D.G. de la Société de Chalutage du Cameroun (CHALUTCAM), a été un des premiers Bretons à s'intéresser dès 1948 à la pêche sur les côtes d'Afrique. Il emploie aujourd'hui près de 300 personnes au Cameroun (Ateliers mécaniques, maryage, transports, entrepôts frigorifiques, etc...)

Le 24 février dernier, Monsieur COTONNEC a signé un contrat avec les frères PIRIOU des chantiers PIRIOU de CONCARNEAU (créés en 1972, ces chantiers ont déjà lancé 80 bateaux). Ce contrat prévoit la construction d'ici 1981 de 6 chalutiers coque acier classiques de 22,50 m. La fabrication des coques sera sous-traitée aux Ateliers et Chantiers de la Manche de Saint-Malo.

Actuellement les 6 chalutiers de l'armement COTONNEC débarquent 7000 tonnes de poisson par an en moyenne à DOUALA. Cette production devrait plus que doubler avec l'entrée en service des nouveaux chalutiers.

Des serres solaires fabriquées à Varades (Loire-Atlantique)

La Société de Constructions Métalliques Florentaises (C.M.F.) qui emploie 140 personnes à Varades, au bord de la Loire, est devenue en quel-

ques années un très important constructeur de serres au plan national et elle a récemment remporté également de beaux succès à l'exportation.

Elle vient de créer à Varades, une nouvelle société, FLORSOL, SARL au capital de 40.000 F pour exploiter un brevet mis au point par le Commissariat à l'Énergie Atomique et l'Institut National de la Recherche Agronomique. Il s'agit d'un système de plaques-sandwiches en plexiglas, pour le chauffage solaire des serres. (FLORSOL S.A.R.L. C.M.F. - Zone industrielle 44370 VARADES)

De nombreux quotidiens parisiens imprimés à Saint-Herblain (L.-A.)

La société Loire Offset Presse (L.O.P.) qui s'est créée à Saint-Herblain au mois de novembre dernier, imprime désormais «L'Équipe» «Le Parisien Libéré», «L'Humanité», «Le Matin de Paris», «Libération» et «Le Canard Enchaîné», grâce au procédé du fac-similé. De même, la société d'imprimerie de la Presse de l'Ouest (S.I.P.O.) imprime également à Saint-Herblain, outre les deux quotidiens nantais, «Presse Océan» et «L'Éclair», «Le Figaro» et «L'Aurore». (Loire Offset Presse L.O.P. - Les Piliers de la Chauvinière - 44800 SAINT-HERBLAIN) (S.I.P.O. - Rue Louis Renault, Zone d'Activités de la Béhinière - 44800 SAINT-HERBLAIN).

Il faut créer 220.000 emplois en Bretagne d'ici à 1986

Une étude réalisée par MM. GAUDIN et MARESCHAL et publiée récemment par la Direction Régionale de l'INSEE de Nantes, a conclu à la nécessité de créer près de 1,8 million d'emplois, industriels et tertiaires en France, entre le 1er janvier 1979 et le 1er Janvier 1986, dont 219.760 pour l'ensemble des 5 départements bretons :

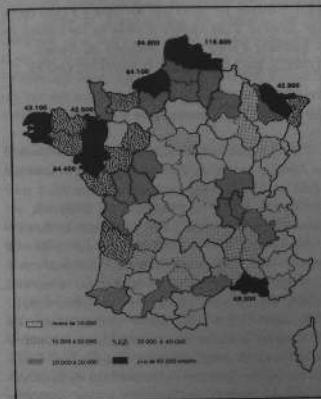
Côtes-du-Nord : 32.420
Finistère : 43.110
Ille-et-Vilaine : 42.510
Loire-Atlantique : 64.430
Morbihan : 37.290

Cette étude faite à partir des statistiques actuelles du chômage, de la prévision des arrivées de jeunes sur le marché du travail, des départs de l'agriculture et d'une réduction de moitié du nombre des travailleurs immigrés en France, confirme de manière éclatante la nécessité de reprendre et de poursuivre la politique d'aménagement du territoire avec plus de vigueur que jamais. (Observatoire Economique de l'Ouest - INSEE - 5 bd Louis Barthou - 44037 NANTES CEDEX).

UN GUIDE DE L'ART ET DE LA NATURE EN BRETAGNE

La Banque Nationale de Paris vient de publier un remarquable Guide de l'Art et de la Nature, en fascicules départementaux disponibles gratuitement dans toutes ses agences de la région. Ce document, dont le caractère publicitaire reste extrêmement discret, donne pour chaque commune de Bretagne une série d'informations brèves et originales, dont beaucoup que l'on ne trouve dans aucun autre guide. Le mécénat industriel est aujourd'hui suffisamment exceptionnel pour que l'intérêt de cette édition mérite d'être souligné. (Banque Nationale de Paris, Direction Régionale Tour Bretagne, Place de Bretagne, 44047 NANTES CEDEX.)

Toutes les informations données dans la Lettre du C.E.L.I.B. peuvent être reproduites librement à condition d'en citer la source.



Les emplois à créer d'ici à 1986

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES ET LA BRETAGNE

Les élections européennes auront lieu le 10 juin prochain et la France sera le seul pays de la communauté dans lequel les électeurs ne pourront pas élire de députés pour représenter leur région. Ils ne pourront choisir qu'entre des listes nationales. La campagne électorale sera dominée par les états-majors parisiens des grands partis nationaux et le nombre des députés bretons au Parlement Européen risque d'être beaucoup plus faible qu'avant.

C'est pourquoi un certain nombre de bretons, parmi lesquels plusieurs écrivains, ont décidé de présenter une liste nationale, principalement composée de bretons, pour défendre l'idée régionale et européenne, qui risque en France d'être complètement laissée de côté au profit des problèmes de politique intérieure nationale. A cette liste baptisée « Régions Europe », participent plusieurs membres du C.E.L.I.B., dont Messieurs GICQUEL, LAINÉ, LE DOUARIN, tous à titre personnel.

NOUVELLES BRÈVES DES 5 DÉPARTEMENTS BRETONS

L'usine LORCO de Pont-Scorff (Morbihan) a 10 ans

C'est en avril 1969 que la Coopérative Laitière de la Région Lorientaise, dont le Président actuel est M. Louis LE POGAM, a abandonné sa vieille usine de Guidel pour une nouvelle usine à Pont-Scorff. Depuis, plus de 12 millions de francs ont été investis dans cette usine qui emploie 90 personnes et qui produit du lait frais pasteurisé, du lait U.H.T. (marque «EVEN»), du beurre (marque «KERGALL») et 20 000 camemberts par jour. En 10 ans, l'entreprise est passée d'une collecte de lait de 11 millions de litres à 46,3 millions de litres par an (soit 13 000 litres par jour) et d'un chiffre d'affaires de moins de 6 millions à plus de 70 millions de francs. (LORCO, Belle Rive 56620 PONT-SCORFF)

OBERTHUR à Rennes, une usine coffre-fort

L'imprimerie OBERTHUR fondée à Rennes en 1842, s'est dotée d'une branche fiduciaire en 1865 et elle a donc une expérience plus que centenaire dans l'impression de chèques, de mandats et de titres. Le groupe auquel appartenait l'imprimerie OBERTHUR, a connu de très graves difficultés ces dernières années mais l'entreprise a elle-même connu un nouveau départ en quittant le centre de Rennes pour s'installer dans la zone industrielle de Chantepie, dans une usine blockhaus bourrée de dispositifs électroniques de sécurité. Cette «usine coffre-fort» qui a une surface de 5000 m² et qui a coûté 10 millions de francs, emploie 270 personnes. Elle a une capacité d'impression de 100 millions de billets de banque par an

et de 750 000 titres par semaines. Depuis 3 ans, l'imprimerie OBERTHUR a rejoint le groupe des 10 imprimeurs privés qui dans le monde fabriquent des billets de banque. Cette entreprise bretonne imprime les monnaies nationales d'une dizaine de pays d'Afrique, d'Amérique Latine et du Moyen-Orient. Son objectif est de réaliser en 1979 25 % de son chiffre d'affaires à l'exportation. (Imprimerie OBERTHUR - Zone Industrielle Chantepie 35510 CESSON-SÉVIGNE)

Belle progression de l'hebdomadaire Le Trégor

L'hebdomadaire LE TREGOR qui tirait à 12 000 exemplaires en janvier 1976, vient récemment de franchir la barre des 17 500 abonnés, ce qui est une belle progression en 3 ans. Dans le même temps, le nombre de ses pages a doublé, passant de 16 à 32. (LE TREGOR IMPRAM, Route de Trébeurden B.P. 133 22302 LANNION CEDEX)

La Biscuiterie Nantaise vend du chewing-gum

Créée à Nantes en 1897 et surtout connue pour le «casse-croûte BN» lancé en 1970 et le «choco BN» en 1953, la Biscuiterie Nantaise est passée depuis septembre 1967 sous le contrôle de la firme nord-américaine GENERAL MILLS, de Minneapolis. Sa direction et son centre de décision sont cependant restés à Nantes. Depuis 10 ans, l'entreprise a connu une croissance rapide : en moyenne + 15 % par an en chiffre d'affaires et + 7 à 8 % en volume. Avec un chiffre d'affaires de 350 millions de francs en 1978, elle se situe dans sa branche au 3ème rang en

France derrière Générale Biscuit (Céramiment-Lu-Brun) et BELIN (contrôlé par une autre firme des États-Unis, NABISCO). La B.N. dispose de 3 usines, une à Compiègne d'une capacité de 17 000 tonnes et deux en Bretagne, Vertou (20 000 tonnes) et Carquefou (3 000 tonnes).

Récemment la Biscuiterie Nantaise a conclu un accord avec l'un des leaders de la confiserie aux États-Unis, la société LIFESAVERS, de New-York, division du groupe SQUIB Corporation, pour lancer sur le marché français une série de produits nouveaux dont le premier est le «Bubble Yum», qui connaît un grand succès aux États-Unis et en Grande-Bretagne. (Biscuiterie Nantaise - Place François II 5 X 44040 NANTES CEDEX)

Bientôt une éolienne géante à Ouessant (Finistère)

La société AEROWATT, filiale du commissariat à l'Énergie Atomique, est en train de mettre au point un aérogénérateur (éolienne) de 18 mètres de diamètre dont un exemplaire devrait équiper l'île d'Ouessant à partir du mois de juin y assurant une puissance électrique de 100 kilowatts.

Reprise des anciens Ets THIRIET-CATTIN à La Baule (Loire-Atlantique)

Les locaux des anciens Ets THIRIET-CATTIN à La Baule ont été récemment rachetés par la société VELAN-RATEAU qui emploie 20 personnes à La Courneuve, près de Paris, au montage et aux essais de vannes pour l'industrie nucléaire. Les pièces sont actuellement importées du Canada mais seront désormais fabriquées à La Baule. 45 emplois seront créés d'ici la fin de 1979 et l'effectif total devrait monter à 64 personnes en 1980. Le principal client de l'entreprise est l'Électricité de France. (Société VELAN-RATEAU, 2 av. des Noëles 44500 LA BAULE)

Reprise de la conférence sur le Droit de la Mer

La conférence internationale sur le Droit de la Mer, organisée par les Nations-Unies, a repris ses travaux le 19 mars à Genève. Cette 8ème session doit se terminer le 28 avril prochain. Depuis 6 ans, la conférence a déjà siégé durant un total de 51 semaines mais un désaccord total subsiste aujourd'hui entre les représentants des 110 pays participants, sur l'exploitation des grands fonds marins.

Développement du trafic d'AIR INTER en Bretagne

Alors que la Compagnie AIR INTER connaissait l'année dernière une croissance moyenne de 6 % elle a enregistré 69 000 passages (+ 9 %) sur la ligne Paris-Lorient, 119 000 (+ 8,8 %) sur la ligne Paris-Brest, et 37 700 (+ 6,4 %) sur la ligne Paris-Quimper. A partir du 1er avril, un «Mercur» (150 places) a remplacé la «super-caravelle» (129 places) pour les vols du matin et du soir entre Paris et Brest, et il y a désormais 4 Fokkers 27, au lieu de 3, sur la ligne Paris-Lorient. AIR INTER assure maintenant 17 vols quotidiens entre Paris et la Bretagne (Brest, Quimper, Lorient, Nantes et Rennes).

De nouvelles importantes décentralisations... à Paris

Le 21 mars dernier, M. Michel d'ORNANO, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie a annoncé que 3 ministères allaient bientôt, en partie, quitter Paris (Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie). Cette importante opération va toucher plus de 8 000 fonctionnaires et nécessite la construction de 100 000 m² de nouveaux bureaux... dans le quartier de la Défense !

Il a précisé le plus sérieusement du monde que ces opérations de desserrement s'inscrivent dans le programme de relance de La Défense et d'autre part dans le cadre des contrats de décentralisation que la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR) a conclu ou est en train de conclure avec les différents ministères.

Création de l'association AQUATLANTIQUE à Nantes

Au mois de septembre dernier, les membres de Commerce et d'Industrie de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon, ont créé avec le C.N.E.X.O. et l'I.S.T.P.M., l'Association pour le Développement de l'Aquaculture «AQUATLANTIQUE», qui a son siège à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes. Son Président est Monsieur MAURIN, Directeur de l'I.S.T.P.M. (Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes) à Nantes. (Aquatlantique - Palais de la Bourse 18 X 44040 NANTES CEDEX)

Un centre de reproduction du brochet à Savenay (Loire-Atlantique)

C'est en Bretagne également que se trouve le plus grand centre français d'ésociculture, c'est-à-dire de reproduction du brochet. Inauguré en mai 1977 au pied du petit barrage de la Vallée Mabile, il produit des œufs pour permettre aux fédérations de pêches françaises de repeupler les rivières. Les géniteurs sont pêchés dans le lac de Grand-Lieu, au sud de Nantes, et le centre, qui dispose de deux bassins de stockage, d'une salle d'incubation et d'une salle d'alevinage, devrait produire 10 millions d'œufs embryonnés par an. Remis en rivière, ils ont 5 % de chances de survie au bout de 7 mois. Par la suite, des bassins d'embryonnage sont prévus pour la production d'alevins nageants, brochets de 7 cm environ, mais cet élevage pose encore des problèmes car ces petits poissons ont la fâcheuse habitude de se manger entre eux.

Un autre centre d'ésociculture existe également en Bretagne, au Boulet, à Feins (Ille-et-Vilaine). Sa production annuelle est de 1,5 à 2 millions d'œufs.

La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne en Galice

48 responsables agricoles bretons, conduits par M. Georges LETELLIER, Directeur de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, se sont rendus en Galice à bord d'un avion affrété spécialement, du 28 au 30 mars derniers, pour étudier la situation de l'agriculture et des industries agro-alimentaires dans cette région d'Espagne, très proche de la Bretagne à de nombreux points de vue. Les participants à ce voyage ont visité notamment plusieurs exploitations agricoles, des abattoirs et une centrale laitière. L'entrée prochaine de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Économique Européenne préoccupe beaucoup de responsables économiques bretons et il est important de s'y préparer et de mieux connaître nos futurs partenaires. C'était un des buts de ce premier voyage. (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne 34 rue Anatole-France 35000 RENNES).

ADHÉREZ AU CELIB

SOUTENEZ SON ACTION, PARTICIPEZ A SES TRAVAUX, PRENEZ UNE PART ACTIVE AU DÉVELOPPEMENT DE LA BRETAGNE.

Adhésion individuelle ou association

Cotisation : 100 F (ou davantage)

Adhésion des Communes

Cotisations :

moins de 5000 habitants : 100 F
de 5000 à 50000 habitants : 500 F
plus de 50000 habitants : 1000 F

Adhésion des entreprises

Cotisations :

moins de 20 salariés : 100 F
de 20 à 100 salariés : 500 F
plus de 100 salariés (ou davantage) : 1000 F

L'adhésion au CELIB donne droit au service gratuit de LA LETTRE DU CELIB.

CELIB
Rue Daniel Trudaine
Kerpont
55600 LANESTER

CCP «CELIB» 295 41 G RENNES